

Conseil : Karistem obtient l'agrément Charte relations fournisseurs responsables

Publié le 22/10/2014 par [Anne-Sophie David](#)

Le cabinet de conseil en stratégie et transformation opérationnelle Karistem vient d'être agréée par la Médiation Inter-entreprises et la CDAF pour accompagner les entreprises et opérateurs publics signataires de la Charte relations fournisseurs responsables.

Fait assez rare pour être relevé dans l'univers du conseil, Karistem, cabinet spécialisé en stratégie, transformation et excellence opérationnelle vient de recevoir l'agrément "[Charte relations fournisseurs responsables](#)". Délivré par la [Médiation Inter-entreprises](#), et



la [CDAF](#) (Compagnies des dirigeants et des acheteurs de France), celui-ci permet au cabinet d'accompagner les entreprises et opérateurs publics signataires de la [Charte relations fournisseur responsables](#), dans la mise en oeuvre de leurs engagements.

Fort d'une dizaine d'années d'expérience dans l'accompagnement d'entreprises et d'entités publiques, [Karistem](#) se distingue ainsi de ses concurrents car seules une quinzaine de cabinets possèdent aujourd'hui ledit agrément.

Un gage de sérieux

"Nous sommes convaincus que la **transformation des relations fournisseurs et la mise en place de démarches achats responsables** s'ancreront dans la durée seulement si elles sont perçues comme un facteur de **performance** de l'entreprise et de **création de valeur**", affirme Anne-Frédérique Burgaud, manager au sein de Karistem et responsable de l'offre P2P.

Dans un univers où les termes "[démarche RSE](#)" et "[achats responsables](#)" ne sont pas toujours synonymes d'actions concrètes, Karistem compte bien tirer son épingle du jeu. Les équipes du cabinet estiment ainsi que "les **démarches purement défensives**, les **chartes achats responsables sans réel engagement** ni moyens ou les annexes RSE dans les contrats rappelant principalement la réglementation sont **contre-performantes**."

Le paiement à l'heure des fournisseurs

Le point fort de Karistem : le **diagnostic et l'amélioration de la performance du processus purchase-to-pay (P2P)** et en particulier le **respect des délais de paiement fournisseurs**, un grand principe de la Charte Relations fournisseur responsables. " Parfois, la comptabilité-fournisseur est rendue seule responsable alors que **les causes de ces retards récurrents sont aussi à rechercher en amont, dès la demande d'achat et la commande**", poursuit Anne-Frédérique Burgaud. Nous aidons ainsi nos clients à **identifier et à surmonter ces dysfonctionnements** pour des relations plus durables et responsables avec leurs fournisseurs".

L'intérêt de cette Charte est double :

* Elle permet aux donneurs d'ordres signataires de faire savoir et officialiser leur volonté de s'inscrire dans une relation partenariale "gagnant-gagnant" avec leurs fournisseurs ;?

* Elle exige la nomination d'un "Correspondant PME" au sein de l'entreprise signataire, qui interviendra en tant que médiateur interne pour faciliter le règlement des éventuels litiges fournisseurs.

La Charte des relations fournisseurs responsables compte aujourd'hui **475 signataires** engagés pour les Achats Responsables, représentant un **volume d'achats de près de 450 milliards d'euros**.